

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## VOLONTÉ PRÉCISE

On se demande ce que doit être le futur ministère; il doit être républicain, rien que républicain.

Tel est le vœu du Parlement; telle est surtout la volonté du pays.

Cette volonté ne se dégage pas seulement des votes qui ont clôturé, à la Chambre des députés, la discussion de l'interpellation sur la politique générale; elle se dégage encore et surtout avec la dernière évidence des scrutins des 8 et 22 mai, alors que le suffrage universel s'est prononcé si clairement, dans son ensemble, pour une politique fermement, exclusivement républicaine. C'est, nous n'en doutons pas, les yeux fixés sur les résultats de ces élections, sur le courant d'opinion dont elles ont été l'indéniable et frappante manifestation, que M. le président prendra, en toute connaissance de cause, les résolutions commandées par les circonstances.

D'aucuns semblent croire que la crise actuelle sera difficile à dénouer.

C'est là, ce semble, une appréciation empreinte de quelque pessimisme.

Une telle difficulté n'existe que lorsque, la situation étant incertaine, le pouvoir exécutif peut éprouver des doutes, des hésitations au sujet de l'accomplissement de son devoir.

Il n'en est pas ainsi dans le cas présent.

L'ordre du jour voté par la Chambre des députés renferme des indications très nettes, très précises.

Il dit explicitement d'une part que la Chambre « est résolue à ne soutenir qu'un ministère appuyé exclusivement sur une majorité républicaine. Il affirme, en outre, que la Chambre est décidée à pratiquer une politique de réformes démocratiques fondée sur l'union des républicains ».

Quoi de plus clair ?

Faut-il ajouter que c'est cette *plate-forme* et non pas une autre qui a été celle des dernières élections ?

Le pays a affirmé avec plus d'éclat que jamais sa foi profonde dans l'avenir de la République. Pourquoi l'a-t-il affirmée, pourquoi a-t-il envoyé au Palais-Bourbon une majorité républicaine aussi forte, aussi compacte, si ce n'est pour que cette majorité serve avant tout la République, c'est-à-dire la cause même du progrès, de la liberté, de la démocratie ? Or, serait-ce la servir que de laisser aux monarchistes d'une part, aux collectivistes, de l'autre, la clé de la maison, en faisant des uns ou des autres, aux deux extrémités de l'assemblée nouvelle, les arbitres, les maîtres de la situation ?

Agir ainsi, ce serait aller contre la volonté nettement formulée, lors des dernières élections générales, par le suffrage universel lui-même. Cette volonté doit servir de phare, pourrait-on dire, au Pouvoir exécutif, dans les décisions qu'il va avoir à prendre.

C'est elle aussi qui devra diriger le cabinet nouveau, inspirer ses déclarations et surtout sa conduite. Le pays veut des réformes et des actes. Il veut que ces réformes et que ces actes aient un caractère républicain,

c'est-à-dire qu'elles soient réalisées dans l'intérêt de la France et de la République, par les seuls mandataires qui aient pour le faire, l'autorité nécessaire en même temps que la persistance indispensable pour arriver au but. Ces hommes sont des républicains et rien que des républicains.

Tel est la vérité qu'il s'agissait de mettre en pleine lumière.

C'est ce qu'a fait la Chambre. Elle a bien fait, et il s'agit de ne plus s'écarter de cette voie, qui est celle de la droiture et de la loyauté envers le pays.

C. R.

## LA CRISE

L'article qui précède était écrit lorsque nous avons appris que M. Ribet avait accepté la mission de former un cabinet.

Sans vouloir mettre en doute, un seul instant, les convictions républicaines du député du Pas-de-Calais, nous pensons qu'il est regrettable que M. Félix Faure, s'obstine à prendre parti dans la situation actuelle.

Déjà à St-Etienne M. Félix Faure avait nettement indiqué ses préférences; aujourd'hui il aggrave ses déclarations de St-Etienne en ne tenant aucun compte des désirs de la Chambre et en s'inspirant simplement de ses préférences personnelles.

Car il n'y a pas à ergoter, la situation est d'une simplicité remarquable.

M. Méline a dû démissionner uniquement par suite du vote de la motion Ricard, demandant que le ministère s'appuie sur une majorité exclusivement républicaine.

Cette motion repoussée par le ministère a été votée par 295 voix contre 250. — M. Ribot est des 250. — soit à 45 voix de majorité.

Il semblait élémentaire de prendre, par suite, le nouveau président du conseil parmi les 295 républicains ayant blâmé la politique du ministère Méline. Et si M. Félix Faure ne voulait froisser aucun des deux partis de la Chambre, il avait la ressource de prendre son président du conseil parmi les sénateurs républicains.

Il ne l'a pas voulu; au mépris des indications qui lui ont été données par la majorité républicaine de la Chambre, il a choisi le nouveau président du conseil en dehors des 295.

C'est un défi aux membres composant sa majorité.

M. Félix Faure assume une grande responsabilité. Il s'en apercevra..., si M. Ribot parvient à former son ministère, ce qui nous paraît fort douteux.

## Sénat

Séance du 16 juin

La séance est ouverte à trois heures.  
En l'absence d'un ministère, le Sénat s'ajourne à mardi.

La séance est levée.

## INFORMATIONS

### Les élections contestées

Le cinquième bureau, sur la proposition de M. Firmin Faure, et malgré l'opposition de M. Jules Roche, a décidé par 20 voix contre 14, de demander une enquête parlementaire sur l'élection de M. Victor Gay à Saint-Etienne. M. Gay est accusé d'avoir fait usage de bulletins transparents.

M. Pourteyron a été nommé rapporteur. Le même bureau s'est prononcé, à l'unanimité, pour la validation de M. Zévaës. M. Jourdan, rapporteur.

### Au Sénat

#### La Gauche démocratique

Le groupe de la Gauche démocratique du Sénat s'est réuni hier pour procéder à l'installation de son bureau.

M. Leporché, élu président à la dernière séance en remplacement de M. Peytral, président sortant, a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié ses collègues.

M. Peytral a exposé ensuite ses vues sur la situation politique actuelle. Il a indiqué que la solution de la crise ne pouvait être que la conciliation des divers éléments républicains.

Il pense, en effet, que la concentration proprement dite pourrait offrir certaines difficultés, et que le devoir des républicains est de faciliter la conciliation entre eux enfin d'arriver à une étude sérieuse des réformes démocratiques.

M. Peytral a insisté surtout sur ce fait que le meilleur moyen de lutter contre les utopies collectivistes était le groupement des forces républicaines à l'exclusion de la Droite.

Après une courte discussion, M. Bernard a proposé l'ordre du jour suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

« La Gauche démocratique du Sénat, résolue à faire aboutir les réformes démocratiques et à ne donner sa confiance qu'à un ministère s'appuyant sur une majorité exclusivement républicaine, passe à l'ordre du jour. »

Sur la proposition de MM. de Verninac et Strauss, le groupe a donné mission à son bureau de se mettre en rapport avec les bureaux des autres groupes républicains du Sénat, afin d'arriver à la conciliation des républicains.

### La santé de M<sup>lle</sup> Lucie Faure

On avait annoncé que le Président de la République se proposait de se rendre au château de Rambouillet avec sa femme et sa fille, pour permettre à la santé de M<sup>lle</sup> Lucie Faure de se rétablir complètement.

La crise ministérielle a fait renvoyer la réalisation de ce projet après la nomination du futur cabinet. M<sup>lle</sup> Faure a fait hier sa première sortie en voiture. Elle est allée cette après-midi avec M<sup>me</sup> Félix Faure faire une promenade au Bois de Boulogne.

### Le pourvoi Zola-Perreux

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Loew, a examiné le pourvoi formé par MM. Zola et Perreux contre l'arrêt par lequel la cour d'assises de Seine-et-Oise s'est déclarée compétente pour statuer sur la plainte du conseil de guerre. La Cour après délibération, a **rejeté le pourvoi**.

### Le prix du pain

Les spéculateurs

Un de nos lecteurs, dit la *Patrie*, nous

adresse une réflexion que nous renvoyons à qui de droit; la voici :

Depuis le 4 mai, les blés ont été soulagés de la fameuse surtaxe de cinq francs. Pourquoi le pain reste-t-il au même prix ?

Pendant le mois de mai, il a été importé 2,620,254 quintaux de blé; on en a sorti d'entrepôt 1,483,870. Ces blés ont profité de la détaxe, ce qui fait pour les gros spéculateurs au détriment des consommateurs, puisque les cours sont demeurés fixes, un bénéfice d'environ vingt millions et demi.

C'est fâcheux.

### Taurinachie

#### Une « corrida » en Normandie

Le Midi monte ! Une course de taureaux à l'espagnole, avec mise à mort, a été donnée dimanche dernier en plein pays d'élevage, en terre normande, à Alençon (Orne). Les taureaux étaient de la *ganaderia* de Carreros, et le *matador*, français, Félix Robert.

Cinq mille personnes assistaient à la *corrida*, et les journaux de l'Orne affirment qu'elles ont fait ovations sur ovations aux toreros. Félix Robert, très heureux, a expédié les bêtes par de magnifiques estocades à *volapié*. Bonifà et Mazzantino ont partagé son succès. Ce succès a été tel que deux nouvelles *corridos de muerte* sont données à Alençon : la première hier, la seconde dimanche prochain. Oui, oui, le Midi monte !

### La guerre hispano-américaine

On ne sait toujours pas trop à quoi s'en tenir sur la situation à Cuba, au milieu des dépêches contradictoires qui sont publiées par les deux puissances.

Il semble cependant que l'heure décisive est proche.

La flotte américaine a bombardé Santiago.

L'escadron espagnol de réserve est partie hier de Cadix.

Le secret le plus absolu est gardé sur la destination de cette escadre.

## CHRONIQUE LOCALE

### Soutiens de famille

Le conseil de révision départemental chargé de classer par ordre de mérite les jeunes gens qui ont sollicité la dispense comme soutiens de famille, se réunira à l'hôtel de la Préfecture le samedi 2 juillet prochain.

## CAHORS

### SOCIÉTÉ DE

## CONCENTRATION RÉPUBLICAINE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la réunion qui a eu lieu récemment à la mairie de Cahors pour la fondation d'une Société de Concentration républicaine dans notre arrondissement.

Cette réunion, on le sait, a été magnifique; trois cents républicains de l'arrondissement avaient répondu à l'appel du Comité de Cahors. Le projet des statuts présenté à la réunion fut approuvé, après discussion, à l'unanimité.

Nous publions ci-après, comme nous l'avions promis, ce projet de statuts :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Il est formé, sous la dénomination de *Société de Concentration républicaine de l'arrondissement de Cahors*, une association ayant pour but de propager les idées républicaines et démocratiques, et d'organiser des Comités d'élection.

ART 2. — La *Société* appuie et soutient tous les républicains dans leurs demandes et leurs justes réclamations auprès des pouvoirs publics, par l'intermédiaire des sénateurs et des députés, s'il y a lieu.

ART. 3. — Tout électeur républicain adhérent recevra une carte indiquant les nom et prénoms de l'associé et constatant son admission, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de *un franc*, payable à partir de l'approbation des statuts.

**COMITÉ COMMUNAL**

ART. 4. — Il est créé dans chaque commune de l'arrondissement un *Comité communal*, composé des membres de la *Société*, électeurs ou élus dans la commune.

Dès que le nombre des associés de la commune atteindra le chiffre de 10 membres, le Comité élira un président, un trésorier et un secrétaire, ainsi que les délégués appelé à faire partie du Comité cantonal.

Le président convoque les assemblées du Comité. Il lui soumet les demandes produites par les particuliers. Il les entretient des différentes affaires intéressant la commune sur lesquelles il importe d'appeler l'attention des pouvoirs publics. Il présente aussi à l'approbation du Comité la liste des nouveaux adhérents.

Le trésorier perçoit les cotisations dont moitié reste acquise au Comité communal pour servir aux dépenses diverses et subsidiairement pour être affectée aux frais d'élection du Conseil municipal, du Conseil d'arrondissement et du Conseil général. L'autre moitié sera versée par le trésorier du Comité communal dans la caisse du trésorier de la *Commission exécutive* dont il va être parlé à l'article ci-après.

Le secrétaire est chargé de la tenue du registre des délibérations et du registre matricule des membres du Comité. Copie des délibérations du Comité communal est transmise avec les dossiers au Comité cantonal.

Le Comité communal se réunit toutes les fois que le président le juge utile.

**COMITÉ CANTONAL**

ART. 5. — Il est formé dans chaque canton un Comité cantonal ayant son siège au chef-lieu.

Il sera composé des délégués des Comités communaux à raison d'un délégué par 50 électeurs ou fraction de 50 électeurs.

Cette assemblée nomme un président, deux vice-présidents et un secrétaire.

Le président du Comité cantonal convoque les membres aux assemblées, toutes les fois que les circonstances l'exigent et au moins deux fois par an.

Il a la police des séances et il soumet au Comité toutes les affaires transmises par les Comités communaux. Les dossiers de ces affaires sont envoyés par les soins du président, avec l'avis du Comité cantonal au président du Comité central.

**COMITÉ CENTRAL et Commission exécutive**

ART. 6. — Il est créé à Cahors un *Comité central* qui se composera de 5 membres désignés par chaque Comité cantonal, lors de la première réunion de ces Comités.

Le Comité central nommera les membres de la *Commission exécutive* chargée de l'administration et de la direction de la *Société*. Cette Commission comprendra 9 membres, y compris le président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Le président de la Commission exécutive sera le président de la *Société*.

Le Comité central se réunira au moins deux fois par an, en avril et en octobre.

Le président du Comité central convoquera l'assemblée de ses membres, à l'effet d'examiner les affaires intéressant la *Société*, et il transmettra les dossiers à qui de droit.

Le trésorier du Comité central encaissera les fonds versés par les trésoriers des Comités communaux, c'est-à-dire la moitié de la cotisation communale, et il en fera le placement à la Caisse d'épargne.

Il effectuera le paiement des dépenses mandatées par le président et il rendra compte des recettes et des dépenses à l'occasion de la tenue des assemblées prévues en avril et en octobre.

Les fonds recueillis par le trésorier du Comité central doivent servir uniquement en vue de la propagande républicaine et des élections législatives. — Toutefois

exception est faite pour le paiement des dépenses intérieures de la Commission exécutive.

Le secrétaire est chargé de la tenue du registre des délibérations du Comité central et de la Commission exécutive, et de la correspondance, sous l'autorité du président.

ART. 7. — Deux mois environ, avant les élections législatives, les Comités communaux réuniront en assemblée générale les membres adhérents de la commune, à l'effet de procéder à l'élection des délégués qui doivent former le *Congrès* chargé de désigner le candidat, dans la proportion indiquée à l'art. 5 relatif à la formation du Comité cantonal.

Le *Congrès* se réunira à Cahors, dans la huitaine qui suivra le décret de convocation, ou avant s'il y a lieu, sur l'invitation du président de la *Société* qui présidera le *Congrès*.

ART. 8. — En ce qui concerne les élections du Conseil général et du Conseil d'arrondissement, les délégués des communes se réuniront au chef-lieu du canton pour y désigner le candidat.

ART. 9. — Pour les élections municipales le Comité communal se réunira en assemblée générale et désignera les candidats.

**Conseil d'hygiène**

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni jeudi.

Le conseil a statué sur les affaires suivantes :

N'étant pas suffisamment éclairé par les rapports fournis pour l'ouverture d'une école privée de filles dans la commune de Promilhanes, le conseil a demandé un supplément d'enquête.

Le conseil d'hygiène a en outre demandé que M. le préfet fasse diligence pour faire enlever le dépôt de chiffons qui se trouve dans la rue du Lycée, en face la maternité.

Nous voudrions bien connaître les raisons invoquées.

Il a en outre demandé la suppression de la porcherie de M. Lagarrigue, à Cabessut.

Il nous semblait que cette question avait été tranchée par les tribunaux compétents. Faudra-t-il y revenir ?

Il nous semble qu'il existe des affaires importantes relatives à l'hygiène de la ville et qui pourraient, à juste titre, appeler plus spécialement l'attention du conseil départemental d'hygiène.

**Société Centrale des Architectes français**

*Enseignement du dessin dans les Écoles primaires*

**Médaille d'argent et prime de 200 fr.**  
(Fondation E. Monnier 1890)

M. Vidal Urbain, instituteur à Cahors.  
Mentions : M. Jumeau, instituteur à Blois; M. Callabat, instituteur à Carcassonne.

**ÉCOLE DE LA RUE DU LYCÉE A CAHORS**

*Médaille d'argent et prime de 200 fr.*

La Société centrale des Architectes français dont le siège est à Paris, dans sa séance du 12 mai dernier, a décerné à l'École de la rue du Lycée, dirigée par M. Vidal, la médaille d'argent (fondation E. Monnier) pour l'enseignement du dessin.

Cette haute récompense a d'autant plus de valeur qu'elle est décernée, sur la proposition de M. le directeur de l'enseignement primaire, à l'école publique de France qui a été la première au concours.

A ce concours prennent part toutes les écoles publiques, à raison de une par département. Il ne suffit pas d'être désigné le premier dans un département, il faut encore obtenir le premier rang sur les 86 départements de France.

Nous adressons nos félicitations à M. Vidal et à ses dévoués collaborateurs MM. Brunet et Rajade, chargés de l'enseignement du dessin dans les Cours supérieurs.

Les efforts combinés de maîtres d'une valeur éprouvée, placeur hors de pair l'enseignement donné dans nos écoles publiques et offrent aux pères de famille toutes les garanties qu'ils peuvent désirer pour l'éducation et l'instruction de leurs enfants.

**Courses vélocipédiques**

Les grandes courses vélocipédiques organisées par le V. S. C. auront lieu le dimanche 24 juillet, sur les allées Fénélon.

Elles promettent d'être très brillantes.

Les prix réservés aux coureurs ont été notablement élevés pour plusieurs courses

et attireront certainement dans nos murs d'excellents et nombreux champions

Le soir aura lieu sur les allées Fénélon une fête de nuit.

On se souvient du succès qu'obtint celle de l'année dernière. C'est dire que le succès de la prochaine est assuré.

Nous publierons prochainement le programme des courses et de la fête de nuit.

**Boulangerie coopérative**

Une réunion aura lieu, ce soir samedi, à neuf heures très précises, à l'hôtel de ville, pour procéder à la nomination du conseil d'administration de la boulangerie coopérative et effectuer les versements.

**Acte de courage**

Jeudi soir, vers 6 h. 1/2, l'omnibus de l'hôtel des Ambassadeurs se trouvait, comme tous les jours, à cette heure, dans la cour de la gare

Le cocher était descendu de son siège pour attendre la sortie des voyageurs, lorsque les chevaux, s'emballant subitement, partirent à fond de train.

Ils traversèrent l'avenue de la gare et la rue du Lycée à une vitesse vertigineuse. Ils se trouvaient près de l'hospice lorsqu'un jeune soldat du 7<sup>e</sup> de ligne, M. Desquise de la 4<sup>e</sup> compagnie, se jeta courageusement à leur tête et après avoir été violemment secoué, après avoir été traîné sur un assez long parcours, il put enfin les arrêter.

Nos vives félicitations à ce courageux soldat qui a évité certainement de regrettables accidents.

**Les HUGUENOTS à Cahors**

L'excellente troupe du théâtre d'Agen a donné jeudi, sur notre scène, une représentation du grand opéra *Les Huguenots*, l'œuvre admirable de Meyerbeer.

Certainement on ne s'attendait pas à une représentation aussi généralement bonne que celle qu'il nous a été donné d'applaudir.

Et ceux de nos concitoyens qui s'attendaient à une interprétation très ordinaire ont singulièrement changé d'avis au cours de la soirée.

Tous les premiers rôles sont bien tenus par des artistes d'un réel talent.

On a particulièrement applaudi la cavatine du page : *Nobles seigneurs, salut !* le grand air : *O beau pays de Touraine*; le magnifique duo entre Marcel et Valentine : *Dans la nuit où seul je veille !* le grand trio final : *Savez-vous qu'en joignant vos mains dans les ténèbres ?*

L'immortel duo du quatrième acte : *Où je vais ?... secourir mes frères ; Tu l'as dit, oui tu m'aimes* a été rendu de façon supérieure et c'est par un tonnerre d'applaudissements que les spectateurs ont remercié les excellents artistes.

Avec une aussi bonne troupe, M. Dujardin peut revenir souvent à Cahors, il fera, nous en sommes certains, salle comble à toutes les représentations.

On nous annonce pour dimanche

**L'AFRICAIN**

La salle sera trop petite pour contenir ceux de nos concitoyens qui voudront applaudir MM<sup>es</sup> Keriva, Oberty, Borel, MM. Prévost, Genecaud, Greil, Lamarche...

**Tribunal correctionnel**

*Audience du jeudi 16 juin*

Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Vagabondage. — Le nommé Jean Sancher, âgé de 32 ans, né à Sarragosse (Espagne), qui a été arrêté par la gendarmerie de Castelnau-Montriat, dans la commune de Saint-Paul-Labouffie, comme vagabond, comparait devant le tribunal sous la double inculpation de vagabondage et d'infraction à un arrêté d'expulsion prononcé contre lui, le 8 février 1898, par le tribunal de Caillac (Tarn). Cet individu, qui a déjà subi deux condamnations pour vagabondage, avait été conduit à la frontière le 15 avril dernier.

Le tribunal le condamne à vingt jours de prison pour vagabondage et à dix jours de la même peine pour infraction à l'arrêté d'expulsion.

Délits de pêche. — Les nommés Guillaume P..., âgé de 32 ans, maçon à Cahors; Pierre L..., âgé de 46 ans, journalier à Cahors, et Jean C..., âgé de 43 ans, journalier à Cahors, sont condamnés à 25 fr. d'amende.

Délits de chasse en temps prohibé. — Les

nommés Jean Miquel, âgé de 51 ans, propriétaire à Saint-Géry, et François F., âgé de 23 ans, domestique à Aujols, sont condamnés à 16 fr. d'amende chacun. Miquel est en outre condamné à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 16 et 19 JUIN 1898

Marche du Figaro	Wittmann
La petite mariée (ouverture)	Lecocq
Instance de Lucie	Donizetti
Santiago (valse)	Corbin
La Vivandière (fantaisie)	Godard
Pour les bambins (polka)	Forbach
De 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 (Allées Fénélon).	

**Arrondissement de Cahors**

**PRAYSSAC. — Foire.** — Peu d'affaires sur les bœufs. Moutons gras, 70 centimes le kil. Autres moutons, affaires insignifiantes. Porcs, cours des autres foires ainsi que la volaille. Lapins, 25 cent. la livre. Le blé se vend de 23 à 24 fr. les 4/5; c'est très cher.

**St-GÉRY — Le Black-rot.** — Le black-rot a fait son apparition dans nos vignobles, de nombreuses feuilles sont atteintes et avec la température que nous subissons, il faut s'attendre à des progrès rapides de cette maladie.

Les viticulteurs connaissent tous aujourd'hui les moyens de la combattre, aussi insistons-nous pas sur ce point, il nous paraît suffisant de les avertir et de les engager à traiter immédiatement, la floraison ayant commencé pour quelques cépages précoces seulement.

**FRANCOULÈS.** — Les électeurs de la commune n'ayant pas voulu suivre M. le Dr Faurie dans sa campagne en faveur de M. Bourdin, M. Faurie a donné sa démission de maire.

Il a été remplacé dans ces fonctions par l'adjoint M. Garrigues. Cette nomination a rendu nécessaire l'élection d'un nouvel adjoint, le Conseil municipal a fait choix de M. Marron Augustin.

**BLARS.** — C'est demain dimanche, que notre Conseil municipal est appelé à élire un adjoint au maire en remplacement de M. Delfau Jean décédé.

Le Conseil se trouve en effet au complet par suite de l'élection comme conseillers municipaux de M. Lapergue Lucien et de M. Lapergue Auguste.

Espérons que l'assemblée municipale, secouant le joug réactionnaire qui paraît vouloir l'étreindre, choisira un républicain sincère, partisan des réformes démocratiques que le pays attend avec impatience.

Dans l'intérêt de Blars il serait désirable de rompre un peu avec la routine.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC — Concours de bestiaux et vignobles.** — Voici le programme des primes générales proposées par la Société agricole et industrielle du département du Lot, pour le concours de bestiaux et de vignobles qui doit avoir lieu à Figeac, le 16 août prochain :

Première partie. — 1<sup>er</sup> prix d'honneur : Un prix d'honneur sera décerné, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur de l'arrondissement de Figeac dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Ce prix d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de 100 francs, en une somme de 300 fr. en argent pour le propriétaire, fermier ou métayer, et en une somme de 100 fr. que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation, d'après leurs mérites constatés au moment de la visite.

Drainage ou irrigations. — Une prime de 100 fr. est proposée en faveur du drainage ou d'irrigation exécutée sur une contenance d'un hectare au moins.

Plantations d'arbres fruitiers, forestiers et de chênes truffiers. — Une prime de 60 fr. sera accordée à la plantation d'arbres fruitiers faite de 1893 à 1896. Une somme de 150 fr. sera accordée, en deux ou trois primes, aux plantations de chênes truffiers les plus belles et les plus productives, d'une superficie d'un hectare au moins.

Granges, silos, étables et fosses à fumier perfectionnées. — Une prime de 100 fr. sera

accordée aux granges, silos, étables et fosses à fumer perfectionnées.

Elèves de la ferme-école. — La société accordera une somme de 100 fr. pour être répartie par le comité de surveillance et de perfectionnement de la ferme-école du Montat, entre les divers élèves sortants les plus méritants et deux médailles d'argent aux élèves de l'orphelinat agricole d'Arnis qui auront obtenu les meilleures notes de l'année.

Deuxième partie. — Concours de bestiaux : Les primes seront réparties ainsi qu'il suit :

Taureaux étalons. — Cinq primes de 170 fr., 120, 90 et 80 fr. aux propriétaires de taureaux étant de belle race qui n'auront perdu que deux dents incisives.

Vaches pleines ou suitées : Quatre primes de 120, 100, 80 et 60 fr. aux propriétaires de vaches reconnues pleines, ou qui conduiront leur suite de l'année.

Verrats : Deux primes de 40 et 30 fr. aux verrats de belle race susceptibles d'améliorer l'espèce porcine.

Truies : Trois primes de 50, 40 et 30 fr. aux plus belles truies portières, de belle race perfectionnée, conduisant leur suite.

Béliers : Sept primes de 40, 35, 30, 25, 20, 15 et 10 fr. aux plus beaux béliers étaalons qui n'auront perdu que deux dents incisives.

Troisième partie. — Concours de bêtes à cornes et de bêtes à laine grasses. Dans le concours de ces bêtes, une somme de 630 fr. sera distribuée en six primes pour les bêtes à cornes et huit primes pour les bêtes à laine.

Quatrième partie. — Concours de vignobles : Une somme de 670 fr. sera distribuée en six primes.

Cinquième partie. — Concours d'instruments agricoles : Une somme de 200 fr. sera accordée en plusieurs primes aux instruments agricoles perfectionnés et exposés lors du concours de bestiaux à Figeac.

Sixième partie. — Primes offertes aux anciens serviteurs des deux sexes de l'arrondissement de Figeac un minimum de quinze ans de services est nécessaire pour prendre part au concours. Récompense : Une prime de 60 fr. et un diplôme ; une prime de 40 fr. et un diplôme.

**SAINTE-CÈRE.** — *Octroi.* — Dans sa séance du 12 juin, le Conseil municipal a pris une mesure des plus démocratiques, en décidant la suppression de la taxe de 1 fr. par porc qui frappait aussi bien les animaux abattus par les charcutiers que par les particuliers.

Cette décision qui a été prise dans l'intérêt du pauvre et de l'ouvrier, honore les élus de la ville de Sainte-Cère.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Récompense.* — On nous écrit :

Tout le monde, ici, apprendra avec un

grand plaisir que M. Zéglicki, le sympathique et distingué Président du Tribunal civil de notre ville, vient d'obtenir une médaille d'argent de la Société nationale de l'instruction publique, pour son intéressante brochure sur l'alcoolisme.

C'est — nous n'en doutons pas — le prélude d'une distinction encore plus élevée que ne peut manquer de lui décerner l'Université, pour ses belles et si instructives conférences de l'hiver dernier, dont tout le monde a conservé le souvenir, à Gourdon et à Souillac.

Distinction, d'ailleurs, qui ne peut être plus dignement placée.

Toutes nos félicitations.

— *Fête patronale.* — On vient de coller sur nos murs le programme de notre fête patronale, dite de la St Jean qui doit avoir lieu les 25, 26 et 27 juin.

Comme toujours il est des plus attrayants et des mieux composés. Nous devons ajouter cependant que cette année, le concours des artistes du théâtre Ganel, lui donnera un attrait tout particulier.

**SOUILLAC.** — *Abattoir.* — M. Delpech Jean, jeune, entrepreneur à Souillac, a été déclaré adjudicataire des travaux de construction de l'abattoir, moyennant un rabais de 6 0/0 sur les prix du devis estimatif s'élevant à 20 000 fr.

**GRAMAT.** — Lundi entre 10 et 11 heures du matin, un orage d'une grande violence a éclaté sur les communes nord de Gramat. La grêle faisait rage et à la suite une trombe d'eau a inondé la superbe plaine de Lavergne, Padirac, etc.

Les récoltes sont perdues, la consternation règne dans ce beau pays.

Pauvres cultivateurs !

**BULLETIN FINANCIER**

Rarement même pendant les mois d'été, on avait vu la Bourse aussi peu active. Il ne se traite que quelques affaires au comptant.

La stabilité des cours du marché à terme témoigne du reste du manque total d'offres ou de demandes.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 102,60 sans changement, le 3 1/2 0/0 à 106,45 et l'amortissable à 101,70 ont tous deux monté de 2 c.

Parmi les sociétés de crédit, le Crédit Lyonnais à 840 et le Comptoir National d'Escompte à 584 ont seules été cotées à terme.

La Banque spéciale des valeurs Industrielles se traite à 178 et 179.

Le Suez en nouvelle hausse clôture à 3665.

Nos chemins ont donné lieu à quelques échanges, le Lyon à 1947, le Midi à 1480, le Nord à 2182, l'Orléans à 1885.

L'Italien perd son report plus quelques centimes à 93,20, le Turc ferme à 22,50, la Banque Ottomane à 562,50.

L'Extérieure cote 33 9/16; le Portugais 18 5/8.

Le Russe 3 0/0 1891 est demandé à 96,50.

L'emprunt Roumain 4 0/0 amortissable 1898 se traite à 93,50.

**PETITE CORRESPONDANCE**

✉ A Monsieur M... — Votre demande nous surprend ; nous ne pensons pas que le bruit que vous nous signalez soit exact.

ou trois reprises ; mais l'autre lui affirma que tout était inutile, qu'il ne pouvait pas arriver vite. Ils se séparèrent. L'ami se dirigea vers les Champs-Elysées. M. Armand resta un instant immobile à la même place, comme s'il s'était demandé ce qu'il allait faire, où il voulait aller. Puis brusquement, il parut prendre une résolution et se dirigea rapidement vers la rue de la Paix. J'étais toujours sur ses talons.

Il y eut de la part des trois personnages un redoublement d'attention.

Tout cela les intéressait fort.

Jones avait fait une pause, plutôt pour ponctuer ses effets que pour reprendre haleine...

— Allez ! dit Samuel.

— Poursuivez ! fit Burke.

— Achevez, murmura Juana, toute fiévreuse...

— Moi aussi, poursuivit Trenk, j'éprouvai, en voyant la direction prise par mon homme, la même impression que vous... La même idée m'était venue. Nous ne nous trompions ni vous ni moi... C'était bien vers la banque qu'il se dirigeait. Il était à peine dix heures... Il devait y avoir encore du monde. En effet, le vieux Jonathan était encore dans l'antichambre... M. Rivière eut un mouvement de satisfaction en l'apercevant.

— Ah ! j'avais peur que le bureau ne fût fermé, murmura-t-il.

— Jamais avant onze heures, vous le savez bien, M. Rivière... Je suis toujours là, moi... Pas de dimanche pour moi...

— Tu es seul ?

— Tout seul... Il faut bien que les autres

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**CABINET DENTAIRE** OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

**P. BOURGET**

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

**Prothèse et Réparations**

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

**J. VALDIGUIÉ**

**PHOTOGRAPHE A CAHORS**

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.** Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTEPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

**Portraits** de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**Bibliographie**

**La Revue de France**

Nous signalons dans la « Revue de France » de ce mois, un très curieux article de M. Emile Magne, « La documentation erronée de Cyrano de Bergerac », trois pièces inédites d'Auguste de Châtillon, l'auteur de la « Grand-pinte », la suite de l'étude de M. Georges Soreau « La Vie de la Dame aux Camélias » avec des portraits inédits de Marie Duplessis. Ce numéro contient, également, en outre d'un superbe dessin d'Alex. Lunois et de nombreuses illustrations des nouvelles, des critiques, des poésies, des lettres étran-

gères et cette intéressante rubrique « La Province » où il est parlé du mouvement intellectuel dans les diverses régions de la France.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 19 juin.

V<sup>ste</sup> Nacla : Chronique mondaine. — Philippe Tanelli : La chanson de l'enfant. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Michel Corday : Mariés jeunes (fin). — Théodore Cahu : Le déserteur. — Jules Simon : Un soldat. — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

**SAINTE-NICOLAS.** — 19<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 29. — 16 juin 1898.

Quatre-vingt-deuxième jeudi de Saint-Nicolas. — Jean Tapin (Cap. Danrit). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Guyno, Paul de Sémant, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

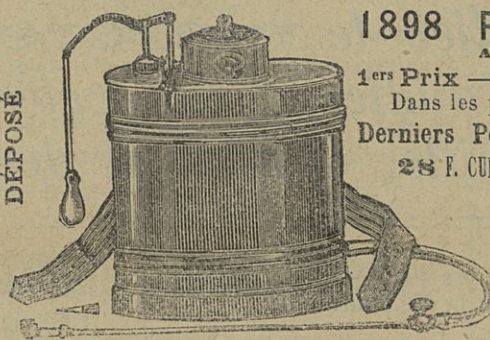
Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de **0 fr. 25**.

**PRIME MUSICALE GRATUITE**

**PIANISTES** lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratuit* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

Vous pouvez aussi nous en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



**1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

**F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant**

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

**LE SEQUESTRE**

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

II

J'avais eu la présence d'esprit de me jeter derrière un pilier, assez près d'eux pour entendre tout ce qu'ils disaient. M. Rivière confiait à l'autre qu'il avait besoin de se procurer le plus vite possible une somme de trois mille francs. J'avais entendu deux mille là-bas, mais peu importe. Il est assuré sur la vie et il demandait ce qu'il fallait faire pour se procurer cet argent. L'autre lui donna une ou deux adresses... lui indiqua les formalités à remplir... Notre homme semblait fort soucieux.

On lui avait assuré, en effet, qu'il lui faudrait bien huit ou dix jours de démarches, mais qu'il réussirait certainement. L'ami s'offrait à lui faire avoir l'argent. C'était le délai qui paraissait l'inquiéter. Il y revint à deux

s'amusement... Moi, je ne bouge pas... — Oui, je sais que tu es un fidèle. — A onze heures, je vais fermer, faire mon petit déjeuner et puis dormir, voilà mon dimanche. — M. le directeur n'est pas venu ? — Je n'ai vu personne. — Veux-tu me donner la clef de mon bureau ? Le vieux eut presque un geste d'effroi. — Vous allez travailler aujourd'hui. — Non, non, rassure-toi. J'ai oublié mon portefeuille. — Ah ! vous m'avez fait peur. Voici la clef. M. Rivière prit la clef et disparut. Au même moment, je me présentai au père Jonathan. — Ah ! le père Jonathan, m'écriai-je, à la bonne heure ! Va vite de la part de M. le directeur à cette adresse. Je griffonnai une adresse au hasard. — Tu demanderas monsieur un tel. Je dis le premier mot qui me vint. — Mais vite, va vite. Le bonhomme se démena aussitôt. Vous savez combien ils est empressé. — Je suis seul, dit-il. Vous serez obligé de garder le bureau. — Je le garderai. — Il y a ici M. Rivière. Il vous remettra sa clef. — Oui, oui, va vite. Il disparut. J'étais seul, seul avec M. Rivière. C'est ce que je voulais.

Je me glissai doucement dans le bureau, je m'avançai en rampant le long du banc où le public s'assied, jusque devant la caisse de M. Rivière, et là je vis ce que je voulais voir. M. Rivière avait ouvert sa caisse. Il y prit trois billets de mille francs qu'il mit dans son portefeuille, non sans regarder furtivement à droite et à gauche et sans avoir l'air inquiet... mais l'amour est si fort. D'ailleurs, M. Rivière n'a point sans doute l'intention de voler cet argent. C'est un très honnête homme, vous l'avez dit, monsieur le directeur. — Très honnête jusqu'ici, dit Samuel Moore. — Comme sa maîtresse a besoin de cet argent tout de suite, il l'emprunte à la caisse avec la ferme intention de le rendre. — J'en suis convaincu, dit le directeur. — Avec la conviction, poursuivit Jones Trenk, qu'on ne s'en apercevra pas... Il y a de très grands mouvements de fonds... On ne fait la caisse qu'à la fin de chaque mois et nous sommes au commencement du mois. D'ici là, il aura fait son emprunt, remis la somme, et jamais on ne se serait douté de rien, si je n'avais pas vu commettre le vol et eu intérêt à le voir commettre. Il s'arrêta. Ses trois interlocuteurs se regardaient, en proie à une vive émotion. — Nous le tenons, dit Burke, le premier. — Il parlera ! s'écria Samuel. Juana poussa un soupir. Vous savez maintenant, dit Jones Trenk, ce qu'il vous reste à faire. (A suivre.)

Étude de M<sup>e</sup> **Louis LACAZE**, licencié en droit, avoué à  
Cahors, 10, Cours de la Chartreuse, (Ancienne étude DELBREIL)

# VENTE

## SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

### AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

### EN UN SEUL LOT

### DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur les communes de **CONCOTS** et de **CRÉGOLS**  
Sur la mise à prix de **1.200 francs**

*L'adjudication aura lieu le mercredi vingt juillet, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à midi et demi.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Béziers, le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière, du ministère de M<sup>e</sup> Olié, huissier à Limogne, en date du seize mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, dénoncé et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le quatorze avril 1898, volume 161, numéros 44 et 45 ;

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, lequel donnant acte à M<sup>e</sup> LACAZE des lectures et publication du cahier des charges a fixé la vente au mercredi vingt juillet prochain.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Messieurs DÉCOR, CALMETTES et C<sup>e</sup>, négociants en vins, demeurant et domiciliés à Puisserguier (Hérault),

Ayant M<sup>e</sup> Louis LACAZE pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou lui dûment appelé du sieur Philippe FLAUJAC, forgeron et aubergiste, demeurant à Concots, partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le mercredi vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchéris-

seur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

#### BIENS

situés sur la commune  
de **Concots**

#### Article premier

Une vigne perdue appelée Concots, désignée sous le numéro trente-neuf P, section D du plan cadastral de la commune de Concots, contenant environ un are trente-quatre centiares, classe première, d'un revenu de soixante-quinze centimes.

#### Article deux

Un jardin et pâture sis au même lieu, désigné sous le numéro trente-six, même section D du dit plan, contenant environ trois ares cinquante-cinq centiares, classe première, d'un revenu de deux francs.

#### Article trois

Un sol de maison sis au même lieu, désigné sous le numéro trentehuit, section D du dit plan, contenant environ cinquante-deux centiares, classe première, d'un revenu de trente-deux centimes.

#### Article quatre

Une vigne perdue sise au même lieu, désignée sous le numéro trente-neuf P, section D du dit plan, contenant environ trois ares quarante-sept centiares, classe première, d'un revenu de un franc quatre-vingt-quatorze centimes.

#### Article cinq

Un corps de bâtiments servant d'auberge sis au dit Concots, avenue de Limogne, désigné sous le numéro trente-neuf, section D du dit plan, construit en pierre, recouvert partie en tuiles crochets et partie en tuiles canal.

Ce corps de bâtiment qui est surmonté de trois canons de cheminée est composé d'un rez-de-chaussée servant de cave, remise, chambre de débarras et d'un escalier en bois pour aboutir au premier étage, d'un premier étage divisé en quatre pièces servant de cuisine et chambres et d'un galetas. Sur la principale façade qui se trouve au Nord attenant la route nationale numéro 111 se trouve la principale porte d'entrée, trois autres portes pour desservir le rez-de-chaussée et quatre fenêtres donnant sur le premier étage.

Ce corps de bâtiment qui a environ douze mètres de long sur huit mètres de large confronte avec la dite route, la propriété de la veuve Falguières et la propriété comprise dans la présente saisie.

#### Article six

Un autre corps de bâtiment sis au même lieu, désigné sous le numéro trente-huit, section D du dit plan, construit en pierre, recouvert en tuiles canal.

Son toit est à deux versants, ce bâtiment sert d'écurie, de boutique de forgeron et de grenier à fourrages.

Il est séparé du précédent par un passage compris dans la présente saisie et qui dessert la basse-cour et jardin saisis.

#### Article sept

Une citerne creusée dans la basse-cour saisie à six mètres environ de la maison d'habitation et au Sud de cette dernière.

#### BIENS

situés sur la commune  
de **Crégols**

#### Article un

Une terre appelée Camp de la Vigne ou Le Canaval, désignée sous le numéro quarante-deux, section C du plan cadastral de la commune de Crégols, contenant environ neuf ares soixante-quinze centiares, classe première, d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-cinq centimes.

#### Article deux

Une terre appelée Bouyguette, désignée sous le numéro vingt-cinq, section C du dit plan, contenant environ sept ares, classe troisième, d'un revenu de un franc quarante centimes.

#### Article trois

Un bois appelé le Bosc, désigné sous le numéro vingt-six P, section C du dit plan, contenant environ un hectare trente-sept ares trente-

huit centiares, classes deuxième et troisième, d'un revenu de huit francs vingt-quatre centimes.

Tous les biens immeubles ci-dessus décrits et désignés sont cultivés et exploités par le saisi.

### LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

Tous les biens ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de **MILLE DEUX CENTS FR., 1200 fr.** ci .....  
En sus des charges.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué poursuivant.

**LOUIS LACAZE.**

Enregistré à Cahors, le  
juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, f<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur,  
Signé : de FRAMOND.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Louis LACAZE, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges.